



COMMUNE
DE SANCEY (DOUBS)

12 rue du 7 septembre 1944

25430 SANCEY

Tél. 03 81 86 32 60

mairie.sancey@orange.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 20 mai 2022 à 20h

Salle du Conseil

Le conseil municipal de la commune de SANCEY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi et dans les conditions définies, sous la présidence de **Frédéric CARTIER**, maire de SANCEY.

Présents : Thierry BIGUENET, Frédéric CARTIER, Jeanne-Antide CANTIN, Christiane COUR, Jean-François CUENOT, Guy DEFASNE, Damien GRAIZELY, Philippe JOUILLEROT, Karine MANFROI, Catherine MARANDET, Eric NOIROT, Jean-Charles POUX, Béatrice RENARD, Virginie RENOUD, Dominique ROUHIER, Stéphanie ROUSSEY.

Absents excusés : Yves BRAND a donné procuration à Frédéric CARTIER
Alvine GROSJEAN a donné procuration à Dominique ROUHIER
Danièle DROMARD a donné procuration à J. Antide CANTIN

Secrétaire de séance : Jeanne-Antide CANTIN est nommée secrétaire de séance.

Le Maire ouvre la séance à 20h10, procède à l'appel des membres du Conseil municipal et propose l'ajout d'un point à l'ordre du jour :

Validation à l'unanimité des 19 membres présents ou représentés pour :

- **Ajout d'un point à l'ordre du jour du Conseil Municipal du 20 mai 2022 à 20h00**

ORDRE DU JOUR :

01 - Approbation du procès-verbal de la réunion du 08 avril 2022 20H00

02 - Décisions

03 - Désignation Jury d'assise 2023

04 - Demande location d'un professionnel

05 - Vidéoprotection : choix de l'entreprise

06 - Cession de la voirie Lotissement Sous l'Ouèche

07 - Affaires diverses

Ajout à l'ordre du jour :

-Aménagement salle de réunion de la Mairie

01 - Approbation du procès-verbal de la réunion du 08 avril 2022 20h00

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée Le PV de la réunion du 08 avril 2022 20h00
En l'absence d'observation, il considère le compte-rendu approuvé.

02 - Décisions

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;
Vu la délibération en date du 3 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal de SANCEY a délégué à son maire, et pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article L.2122-22 et dans les conditions prévues à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Conformément à l'alinéa 4 de l'article L.2122-22 du C.G.C.T. ;

➤ Monsieur Le Maire informe l'assemblée des décisions prises :

a- Travaux supplémentaires GROSPERRIN

Considérant qu'il y a lieu d'adopter les travaux supplémentaires : Vitrification de l'escalier bois pour accès Mairie Etage 2^e Tranche :

Décision 22 / 06 : Validation devis GROSPERRIN pour réalisation travaux supplémentaires accès Mairie Etage 2^{ème} tranche d'un montant de 1 460.00 € HT

b- Devis BRICO SENS

Considérant qu'il y a lieu d'adopter les travaux complémentaires pour la 2^e tranche Mairie Etage concernant la mise en place d'un bac de ménage :

Décision 22 / 07 : Validation devis BRICO SENS pour la fourniture et pose d'un bac de ménage concernant 2^{ème} tranche Mairie Etage, d'un montant de 1 033.00 € HT

c- Renouveau baux communaux

Considérant qu'il y a lieu de renouveler le bail de location de terrains communaux :

- A 131 d'une superficie de 20 ares signé avec EARL JACQUEMOT Jean-François, arrivant à échéance au 11/11/2022
- A 142 d'une superficie de 10 ha 35 a 55 ca signé avec THIEBAUD Marie-Line, arrivant à échéance au 30/06/2022
- A 133 d'une superficie de 38 ares signé avec le GAEC DES ROCHES DU DARD, arrivant à échéance au 11/11/2022

Décision 22 / 08 : Validation renouvellement dans les mêmes conditions pour une durée de 9 ans, à compter de la date d'échéance des baux communaux A131 – A142 – A133

d- Avenant lot 02 – 03 et 05

Considérant qu'il y a lieu d'adopter les travaux supprimés et ajoutés pour la 2^e tranche Mairie Etage :

- Lot 2 : Menuiserie extérieure : SARL CANTIN Thierry pour 1 046.04 € HT,
- Lot 3 : Menuiserie intérieure : SARL CANTIN pour – 1 326.03 € HT,
- Lot 5 : Carrelage – Faïence : SARL SBTC pour – 200.00 € HT.

Décision 22 / 09 : Validation avenants travaux supprimés et ajoutés concernant la 2^{ème} Mairie Étage:

- Lot 2 : Menuiserie extérieure : SARL CANTIN Thierry pour 1 046.04 € HT,
- Lot 3 : Menuiserie intérieure : SARL CANTIN pour – 1 326.03 € HT,
- Lot 5 : Carrelage – Faïence : SARL SBTC pour – 200.00 € HT.

e- Devis BRICO SENS salles de musique

Considérant qu'il y a lieu d'adopter les travaux dans les salles de Musique notamment la fourniture de 5 radiateurs électriques :

Décision 22 / 10 : Validation devis BRICO SENS pour la fourniture et pose de 5 radiateurs électriques salles de musique, d'un montant de 1 851.90 € TTC

03 – Désignation Jury d'assise 2023

DCM 2022-040

Les jurés sont tirés au sort selon une procédure en trois étapes. Une première liste préparatoire est établie dans chaque commune par un tirage au sort effectué sur les listes électorales sous l'autorité du maire. Une liste annuelle des jurés est ensuite établie dans le ressort de chaque cour d'assises, c'est à dire dans chaque département, par un second tirage au sort effectué à partir de la liste préparatoire. La liste annuelle comprend un juré pour 1800 habitants pour la cour d'assises de Paris et un juré pour 1300 habitants dans les autres départements, sans que le nombre puisse être inférieur à 200. Certaines conditions sont exigées pour être éligible juré d'assises : Être de nationalité française, Être âgé d'au moins 23 ans à la date d'effet, Être inscrit sur les listes électorales, savoir lire et écrire le français, n'avoir jamais été condamné à une peine de prison supérieure à six mois, ne pas avoir déjà rempli cette fonction au cours des cinq dernières années... Sont dispensé d'être juré les personnes plus de 70 ans/ qui n'habitent plus dans le département où se réunit la cour/ayant un motif sérieux (maladie, impératifs professionnels ou familiaux), ne pouvant remplir convenablement sa responsabilité (mauvaise maîtrise de la langue française). Concernant les salariés ou travailleurs indépendants, L'employeur ne peut s'opposer à la convocation de la cour pour être juré. Il doit les dégager de leurs obligations professionnelles.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que conformément à l'arrêté préfectoral n° 25-2022-02-100001 en date du 10 février 2022, relatif au recrutement des jurys d'assises pour l'année 2023 :

Il convient de procéder publiquement au tirage au sort de 3 personnes à partir de la liste électorale de la commune qui constitueront la liste préparatoire des jurés d'Assises.

Après tirage au sort, les noms suivants sont proposés : **Sara CORBET, Jean-Paul MICHEL, Christian VALLE**

➤ **Délibération : validation à l'unanimité des 19 membres présents ou représentés pour :**

- **Proposition des 3 Jurés d'Assises tirés au sort pour la commune de SANCEY : Madame Sarah CORBET, Monsieur Jean-Paul MICHEL, Monsieur Christian VALLE**
- **Donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes au dossier.**

04 – Demande location d'un local professionnel

DCM 2022-036

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Mme Adélaïde Maréchal de Charmoille qui souhaite louer le local sis 5 Bis rue Joseph Montravers pour ouvrir un cabinet de thérapeute.

- **Délibération : validation à l'unanimité des 19 membres présents ou représentés pour :**
- **Valider l'attribution de ce local sis 5 Bis rue Joseph Montravers à Madame Maréchal Adélaïde, moyennant un loyer sur la base de 300 €/mois, charges comprises, avec possibilité de location partagée ; Le loyer sera alors calculé en fonction des jours occupés, ainsi pour 2 jours/semaine : 100 €/mois, charges comprises.**
 - **Donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes au dossier.**

05 – Vidéoprotection : choix de l'entreprise

DCM 2022-037

La Commune souhaite lancer un marché pour l'installation d'une vidéoprotection.

Une demande de devis a été envoyée à trois entreprises :

- ESP MONTBELIARD
- JET1OEIL CHEMAUDIN
- POLYSECURITE BESANCON

Après échanges et débats, Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise ESP MONTBELIARD pour un montant de 49 329.79 € HT

- **Délibération : validation à l'unanimité des 19 membres présents ou représentés pour :**
- **Attribuer le marché pour l'installation de la vidéoprotection à l'entreprise ESP MONTBELIARD pour un montant de 49 329.79 € HT**
 - **Donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes au dossier.**

06 – Cession de la voirie Lotissement Sous l'Ouèche

DCM 2022-039

Monsieur Le Maire informe l'Assemblée de la reprise de la voirie par la Mairie

07- Aménagement salle de réunion de la mairie

DCM 2022-038

Considérant qu'il y a lieu de changer le mobilier de la salle de réunion de la mairie, Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'une étude est en cours avec demandes de devis à plusieurs entreprises :

- **Délibération : validation à l'unanimité des 19 membres présents ou représentés pour :**
- **Choisir le mobilier de l'aménagement de la salle de réunion de la mairie et attribuer le marché à l'entreprise concernée**
 - **Valider le plan de financement de l'achat du mobilier et accepter de prendre en charge les cofinancements non obtenus**
 - **Autoriser le Maire à formaliser et déposer un dossier de demande de financement au titre de LEADER auprès du GAL du Doubs central**
 - **Donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes au dossier.**

08- Affaires diverses

- Lecture des cartes reçues en remerciements suite au décès de Mr HUART Michel et Mme TROUILLOT Laure, ainsi que Mme JACQUET Michelle pour la composition florale reçue pour ses 95 ans.
Invitation Institut l'Eveil des Sens : Portes Ouvertes le 04 juin 2022
- Bâches publicitaires : créer une commission afin d'établir un règlement, présidée par Christiane COUR
- Elections législatives le 12 et 19 juin : tours de garde identiques/avril
- Patronage : réunion hebdomadaire le mardi au lieu du jeudi
- Merci à la commission Travaux pour la réussite du parcours Ste J. Antide
- Gymnase en travaux : le collège utilisera le préau du périscolaire et la salle des miroirs pour dispenser les cours d'EPS
- Quelques décorations de Pâques ont été volées
- Bois : Vente : 317 m3 de pin pour 12 570 € à MYOTTE Philippe
 Coupes n°2 - 3 à Voître à effectuer dans l'été (présence de scolytes)
 Affouage : 1100 stères environ
 Pièges photo à installer (dépôt déchets sauvages toujours aux mêmes endroits)
- Le bureau d'études PMM Conseil est intervenu ce vendredi 20 sur notre territoire pour le programme National Pont de France, un rapport de CEREMA nous parviendra en fin d'été.
- Comme évoqué lors de la réunion de conseil du 11 février dernier, une balise STOP sera installée au carrefour Place Jeanne d'Arc RD31 (rue du 7 sept 1944) /RD464 (rue Tassigny)
- Soumission : Ouverture des plis pour eau Voître : en analyse
 Ouverture des plis Jonchets assainissement : en cours
- La fin des travaux d'aménagement de la rue de Lattre de Tassigny (section Grenier à la pharmacie) se fera en juin
- Rappel : organisation Inauguration Esplanade Ste J. Antide le dimanche 22 mai
- Inscription Villes et Villages Fleuris pour 2022 suite à la 1^{ère} fleur obtenue en 2019
- Invitation AG ADMR à Vellevans le mercredi 1^{er} juin
- Dimanche 12 juin à 08h00 : café offert par la Commune pour l'Association « Vieilles Voitures »
- Vendredi 17 juin à 19h00 : Fête des mères à la MTL
- Samedi 18 juin : rallye méga-culture

Fin de séance : 21h30

**Le Maire
Frédéric CARTIER**

